Image not found or type unknown

Venir en France avec Visa detachement

Par **Mourad90**, le **23/10/2018** à **14:58**

Bonjour,

J'ai obtenue une carte de séjour pluriannuelle Salarié d'une durée de 4 ans. Mon épouse est dans mon pays d'origine et je ne peux pas commencer le regroupement familial parce que je n'ai pas encore complété 18 mois en France.

Mon épouse a eu un accord de sa société pour venir en France en tant que salariée détachée (elle peut demander un visa détachement).

Ma question : est-ce qu'elle peut faire cette procédure ou sa société et qu'on ne risque pas d'avoir un refus pour motif qu'elle doit attendre le regroupement familial ?

Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **03/11/2018** à **22:15**

Bonjour,

Votre épouse peut vous rejoindre temporairement avec le statut de salariée détachée, mais le regroupement familial doit en principe être initié depuis le pays d'origine.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés